

« Zéro décrochage » et « 100 % d'insertion » : les objectifs du lycée professionnel

« Rentrée scolaire : la réforme du lycée professionnel se met en place », titre Les Echos revenant sur le déplacement, vendredi, d'Emmanuel Macron dans un établissement d'Orange. Le quotidien rappelle que les périodes de stage des élèves seront désormais rémunérées et que les élèves en difficulté seront orientés vers des écoles de la deuxième chance, dès qu'ils auront passé les tests d'évaluation, mi-septembre. Quant aux élèves sans solution après la terminale – qu'ils aient ou non eu leur bac –, ils pourront revenir dans leur établissement durant quatre mois pour y être accompagnés par un conseiller Pôle emploi. Carole Grandjean vante les « 2 100 adaptations de cette réforme », autant que de lycées professionnels. « Au travers du CNR, ce sera possible, par exemple, de faire le CAP en trois ans », assure la ministre déléguée à la Formation et à l'Enseignement professionnels. « Il faut qu'un niveau minimum d'enseignants par établissement y adhère », ajoute Emmanuel Macron. Pour « aller vers 100 % d'insertion professionnelle », l'exécutif fait de la carte des formations son « premier combat ». « Il y aura des reconversions forcées, craint Sigrid Gérardin (SNUEP-FSU). (Les Echos, p.2)